



MARCHE de PRESTATIONS de SERVICES d'ASSURANCES

**MARCHE ALLOTI A PROCEDURE ADAPTEE
(ARTICLE L 2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES**

3 novembre 2022

Le présent cahier des clauses Techniques particulières comporte 16 pages

LOT 1 DOMMAGES AUX BIENS & Risques annexes

1. DEFINITIONS ET GARANTIES

Souscripteur: Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Assuré: le souscripteur, toute entité juridique à lui rattachée, toute personne avec laquelle le souscripteur et les autres entités assurées ont passé des conventions ou sont liées à elles du fait de leurs statuts ou fonctions.

Biens assurés: l'ensemble des biens immobiliers, biens mobiliers, équipements et valeurs de toute nature dont l'assuré est propriétaire, locataire, gardien ou responsable à quelque titre que ce soit, sans exception ni réserve.

Situation des biens assurés : sur le territoire du souscripteur comme en tout lieu, partout où besoin est.

Domage : toute dégradation partielle ou totale atteignant un bien assuré, toute perte d'une chose ou d'une substance, et les conséquences financières qui sont liées à cette dégradation ou perte.

2. GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Garantie complémentaire n°1 : Tous risques exposition

Les biens de toute nature appartenant à l'assuré, à lui confiés ou loués et utilisés pour des expositions temporaires, des colloques, des manifestations culturelles ou sportives, ou pour tout événement qu'il organise directement ou non, sont assurés automatiquement et sans déclaration en tous risques « clou à clou », et ce, pour des durées n'excédant pas 6 mois et sans autre exclusion que celles concernant les risques inassurables (guerre civile ou étrangère, risques « atomiques ») ; les mêmes garanties sont accordées à l'assuré pour l'ensemble des biens lui appartenant ou mis à sa disposition gracieusement ou non, y compris les stands et mobiliers des stands, lorsqu'il participe en tant qu'exposant ou organisateur à des foires, congrès, salons, expositions.

Garantie complémentaire n°2 : Tous risques informatique

Les garanties du contrat sont étendues aux bris de matériels informatiques ou assimilés (tous matériels électroniques étant assimilés aux matériels informatiques). Le matériel informatique destiné au télétravail est également pris en compte.

Les garanties comprennent également les frais supplémentaires engagés pour récupérer les données informatiques perdues avec ou sans dommages matériels, que ces pertes soient notamment dues à une panne de courant (sur ou sous-tension), un acte malveillant, une erreur de manipulation, un défaut des programmes, des systèmes d'alimentation, de transmission ou de climatisation, une décharge électrostatique, une perturbation électromagnétique, un événement naturel tel que la foudre.

Liste des biens et bâtiments à assurer

Une régularisation de la prime, en fonction des adjonctions et/ou retraits de bien de la liste ci-dessous pourra intervenir en fin de chaque année au prorata des surfaces développées.

Bâtiments

- La Maison du Parc à Saint Gervais sous Meymont, d'une surface de 1 968 m², regroupe les services du syndicat mixte du Parc (environ 49 personnes) et héberge 4 organismes partenaires pour la plupart associatifs (environ 15 personnes). La Maison du Parc est également un lieu de réunion privilégié pour les collectivités du Parc et les acteurs du territoire. Elle accueille à ce titre très régulièrement des personnes extérieures au Parc pour des réunions et dispose de salles équipées (visio conférence, micro, matériel de sonorisation notamment). Enfin, elle dispose d'un espace d'information du public.
- La salle polyvalente de Saint-Gervais-Sous-Meymont. D'une surface de 207 m² attenante à la Maison du Parc, elle est utilisée ponctuellement par le syndicat mixte du Parc pour ses réunions et manifestations – la salle est assurée directement par la Mairie.
- Le bâtiment technique d'Olliergues en location. Ce bâtiment est destiné à stocker le matériel technique de l'équipe rivière. D'une surface totale de 157 m², il est composé d'un garage, d'un sous-sol et d'une annexe.

La Maison du Parc est reliée à système d'alarme anti-intrusion avec contrat de télésurveillance

Le site de la Maison du Parc est équipé d'un parafoudre ; l'équipement multimédia et informatique est protégé par un onduleur et un transformateur d'isolement permet de se protéger des surtensions (foudre, ...).

Le système de téléphonie fixe ainsi que les accès Internet utilisent un réseau fibre optique et sont donc protégés des aléas climatiques.

4 bornes électriques sont également installées sur le parking afin de permettre le chargement des 7 véhicules électriques acquis. Il s'agit de bornes TOTEM E-Smart Duo 7 kw et 22 kw, équipées de 2 points de charges chacune mis dos à dos.

Le bâtiment est également sécurisé par un système centralisé d'ouverture et de fermeture des portes, lui-même raccordé à l'alarme anti-intrusion.

1- Matériel stocké à la Maison du Parc :

Matériel informatique

- 120 PC (fixes, stations de travail, portables)
- 1 baie serveur (cluster de serveur et baie de disques)
- 3 baies réseaux (8 switchs layer 3)
- 7 vidéo projecteurs
- 8 imprimantes et copieurs
- 1 traceur de plan
- 1 onduleur de site 10 kva
- 4 salles entièrement équipée vidéo et sonorisation et visio-conférence.
- 1 standard téléphonique (Alacatel Oxo) et 70 postes numériques.
- Divers Matériel de sonorisation nomade

Panneaux et information

Ces panneaux sont mis en place sur l'ensemble du territoire du Parc.

- Panneaux entrée parc (environ 40)
- pupitres de sentiers à thème (environ 20)
- panneaux de lecture de paysage (environ 20)

- tables de lecture (environ 20)
- panneaux de réglementation de la circulation motorisée sur des sites Natura 2000 (environ 150)
- Exposition sur la biodiversité démontables et transportables qui permet la présentation des actions du Parc lors de salons et manifestations (coût 30 000 €)
- Panneaux information éco-manifestations (environ 15)
- Chevalets exposition (environ 20)
- Malles pédagogiques d'animation (30)

Matériel pour le suivi environnemental

- 1 longue vue et son pied
- 10 appareils photos
- 5 éco-compteurs des monts du Forez
- 17 pièges photos
- Kit franchissement cours d'eau
-

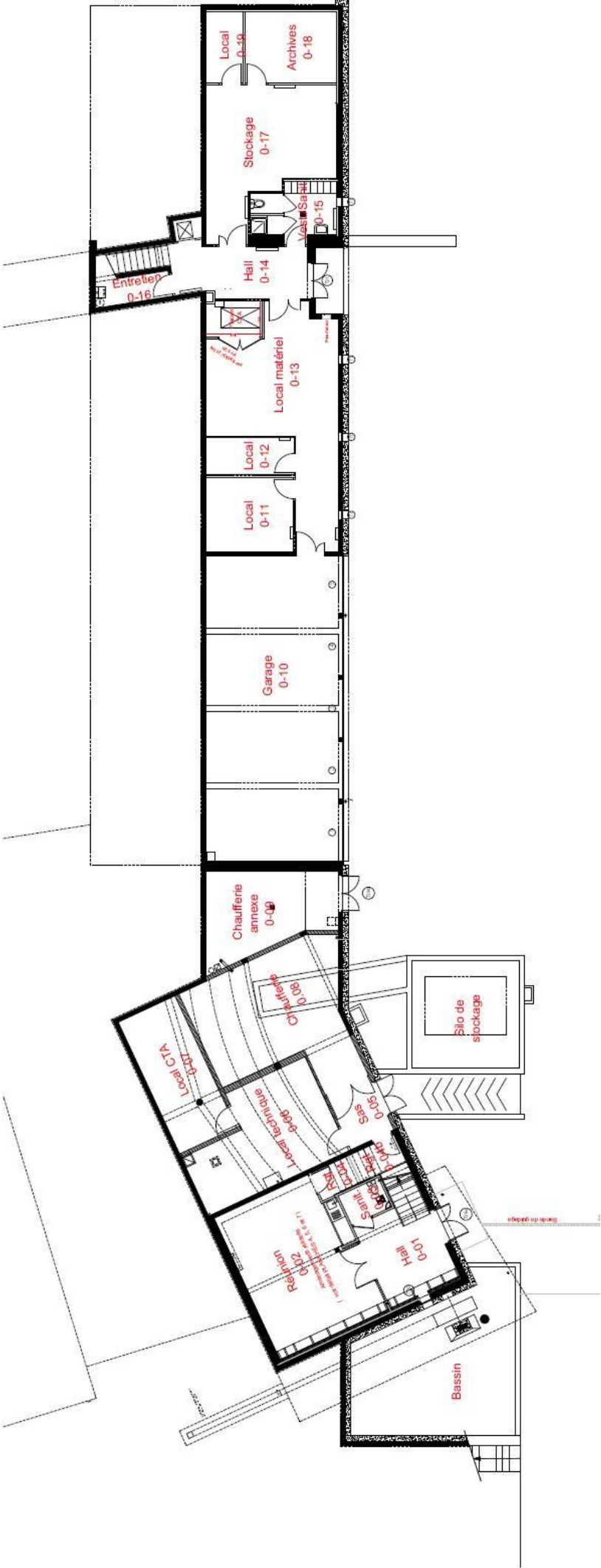
Matériel divers

- 2 vélos à assistance électrique
- 1 tondeuse-débroussailleuse
- 1 tondeuse
- 1 compresseur
- 5 tables de plein air
- Matériel de petit bricolage

2- Matériel stocké à Olliergues :

- 1 armoire chauffante
- 5 casiers vestiaires
- Remorque LIDER
- 3 Tronçonneuses
- 1 débroussailleuse
- 1 treuil Winch à cabestan
- Matériel de bricolage électro portatif (perforateur, visseuse, scie, affuteuse, etc...)
- Matériel de petit bricolage

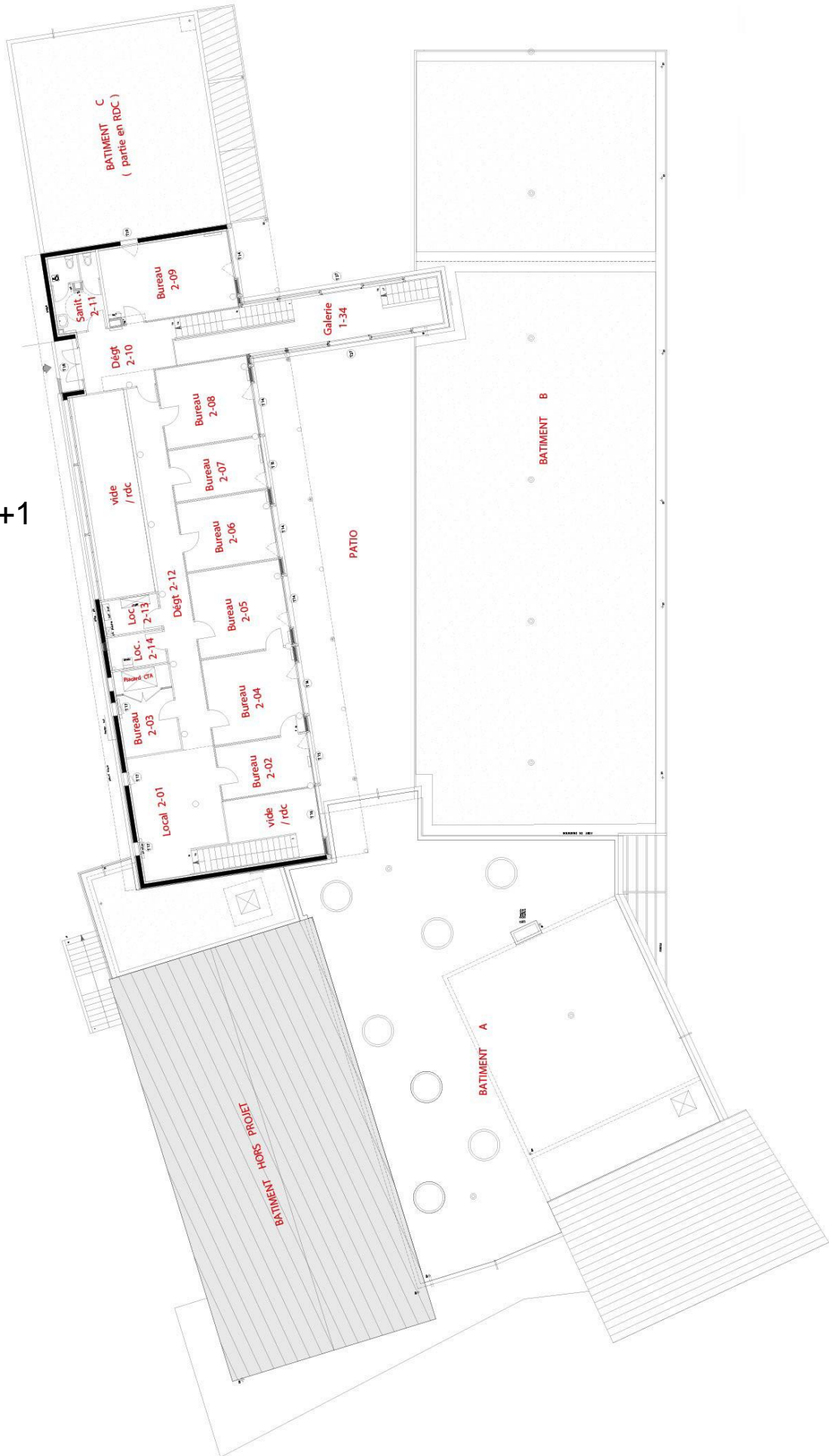
Niveau R-1



Niveau RdC



Niveau R+1





N° Contrat	Code Apporteur	Date de survenance	N° sinistre	Garantie	Situation sinistre	Date dernière évaluation	Mtt dernière évaluation	Mtt Règlement
145423410	000630700	18/08/2019	19630700570	TEMP GRELE NEIG	Classé	12/01/2021	21350,94	21350,94
145423410	000630700	18/08/2019	19630700570	INC PROFES	Classé	12/01/2021	11466	11466
145423410	000630700	18/08/2019	19630700570	BRIS DES GLACES	Sans suite	19/08/2020	0	0

Fait à Le Mans, le 25/10/2022

Relevé des sinistres pour la période du 01/01/2019 au 30/09/2022

LOT 2 RESPONSABILITE CIVILE & Risques annexes

1. CLAUSES GENERALES

Souscripteur : Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Assuré: le souscripteur, toute entité juridique à lui rattachée, toute personne avec laquelle le souscripteur et les autres entités assurées ont passé des conventions ou sont liées à elles du fait de leurs statuts ou fonctions, leurs élus, leurs agents, les personnes qui les représentent, celles placées sous leur autorité ou leur garde ou agissant pour leur compte, les personnes pour le compte desquelles elles agissent, et notamment les requis et bénévoles.

Territorialité des garanties : sur le territoire du souscripteur comme en tout lieu, partout où besoin est.

Sinistre : toute réclamation faite à l'assuré pendant la période de validité du contrat.

Domme corporel : toute atteinte corporelle ou physique subie par une personne physique et les préjudices qui en découlent.

Domme matériel : toute détérioration, destruction, atteinte à l'intégrité d'une chose ou substance, ainsi que toute atteinte physique à des animaux ; le vol sera considéré comme un domme matériel.

Domme immatériel : tout domme autre que corporel ou matériel et notamment tout préjudice financier résultant de la privation d'un droit, d'une jouissance, de l'interruption d'un service rendu, de la perte d'un bénéfice.

Activités garanties : toutes les activités du souscripteur sont garanties, sans exception ni réserve, qu'il s'agisse des activités d'administration, de gestion ou d'entretien, comme des activités et services annexes, y compris celles ayant un caractère industriel et commercial, les activités associatives culturelles ou de loisirs, le tout sans exception ni réserve, et sans qu'il soit nécessaire d'en faire une description exhaustive. Des conventions passées avec tout tiers pour l'exercice de ces activités peuvent comporter des renoncements à recours, des transferts de responsabilité et des obligations exorbitantes du droit commun.

Durée de la garantie : la garantie s'applique à l'ensemble des sinistres survenant pendant la validité du contrat, quelle que soit la date du fait générateur. Il est convenu que pour les dommages survenus pendant la période de validité de la police et qui n'auraient pas été connus avant la date de résiliation de celle-ci, la garantie reste acquise pour les réclamations qui en résulteraient après la date de résiliation.

Objet de la garantie : le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré, lorsque cette responsabilité est engagée du fait de ses activités en vertu de toute source de droit applicable, à titre délictuel, quasi-délictuel, à titre contractuel ou quasi-contractuel.

Le contrat comprend notamment :

- la garantie du recours des agents contre la Collectivité en cas de faute inexcusable, avec extension de garantie aux cotisations supplémentaires prévues à l'article L 452-2 du Code de la sécurité Sociale,
- la garantie du recours de l'Etat en cas d'actes de violence,
- la garantie du fait des stagiaires de la formation professionnelle,
- la garantie des responsabilités provenant des compétences particulières ou transférées,
- la garantie de la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs de recettes telle que définie par le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008,
- la garantie de l'assuré en tant que commettant, y compris lorsque celle-ci est engagée du fait de l'utilisation par ses agents ou les personnes dont il est responsable à l'occasion d'un déplacement pour les besoins du service avec leur véhicules personnels.

2. GARANTIE COMPLEMENTAIRE

Le contrat comporte une garantie « individuelle accidents » au profit :

- des personnes participant aux activités sportives, culturelles et associatives organisées directement ou non par l'assuré,
- des bénévoles, personnes extérieures intervenant dans le cadre de ces activités.



PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ
MAISON DU PARC
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Relevé de sinistralité

Marché de prestations d'assurance - Lot 2 : Responsabilité civile & risques annexes

Période du 01/01/2019 au 20/10/2022

MAIF atteste que :

PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Adresse : Maison du Parc – 63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

est titulaire d'un contrat d'assurance sous le n° **3844111 T** à effet du 01/01/2019.

Aucun sinistre n'a été déclaré dans le cadre de ce contrat, pour la période ci-dessus visée.

Fait à Niort, le 20/10/2022
MAIF

Groupe MAIF
Gestion Spécialisée
79018 NIORT Cedex 9

LOT 3 PROTECTION JURIDIQUE (Collectivité et agents)

1. CLAUSES GENERALES

Souscripteurs : Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Assurés :

- pour la protection juridique de la collectivité prise comme personne morale : les souscripteurs, toute entité juridique à eux rattachée, toute personne avec laquelle le souscripteur est lié du fait de son statut ou de ses fonctions.
- pour la protection fonctionnelle : les agents des souscripteurs, les élus, les personnes qui les représentent, celles placées sous leur autorité ou leur garde ou agissant pour leur compte, les requis, les bénévoles, les stagiaires et les collaborateurs occasionnels du service public,

Territorialité des garanties : sur le territoire du souscripteur comme en tout lieu, partout où besoin est.

Objet de la garantie : Le contrat garantit les honoraires et frais de défense et recours de l'assuré lorsqu'un litige de quelque nature que ce soit l'oppose à un tiers.

La garantie est acquise pour toute réclamation survenue après la prise d'effet du contrat, quelle que soit la date de survenance de l'événement qui en est la cause,

L'assuré a la possibilité de choisir lui-même ses avocats et conseils.

Effectifs	
Titulaires	32
Adjoint administratif	1
Adjoint administratif principal	6
Rédacteur principal	2
Attaché territorial principal	3
Animateur	1
Animateur principal	1
Adjoint technique	1
Agent de maîtrise	1
Technicien principal	1
Ingénieur (dont 2 détachés)	6
Ingénieur principal	8
Ingénieur en chef détaché	1
Contractuels	20
Chargé-es de mission – sur grade ingénieur	15
Chargé-es de mission – sur grade attaché	1
Chargé-es de mission – sur grade technicien	1
Technicien rivière – sur grade adjoint technique	3
Elus	9
1 Président	1
Vice-Présidents (dont 2 Présidents de formation spécifique SCoT et Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore – cf. statuts en annexe)	8



PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ
MAISON DU PARC
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Relevé de sinistralité

Marché de prestations d'assurance - Lot 3 : Protection Juridique
Période du 01/01/2019 au 20/10/2022

MAIF atteste que :

PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Adresse : Maison du Parc – 63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

est titulaire d'un contrat d'assurance sous le n° **3844111 T** à effet du 01/01/2019.

Aucun sinistre n'a été déclaré dans le cadre de ce contrat, pour la période ci-dessus visée.

Fait à Niort, le 20/10/2022
MAIF

~~Groupe MAIF
Gestion Spécialisée
79018 NIORT Cedex 9~~

LOT 4

FLOTTE AUTOMOBILE & Risques annexes

1. DEFINITIONS ET GARANTIES

Souscripteur : Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Assuré: Le souscripteur, toute entité juridique à lui rattachée, toute personne avec laquelle le souscripteur et les autres entités assurées ont passé des conventions ou sont liées à elles du fait de leurs statuts ou fonctions, les élus, toute personne à qui le souscripteur confie un véhicule assuré, toute personne utilisant le véhicule sans autorisation.

Véhicules assurés : tout véhicule terrestre de quelque nature que ce soit, dont l'assuré est propriétaire, locataire ou utilisateur à quelque titre que ce soit, et qu'il soit soumis ou non à l'obligation d'assurance.

Territorialité : sur le territoire du souscripteur comme en tout lieu, partout où besoin est.

Utilisation garantie : toute utilisation pour les besoins du service, ainsi que l'usage privé lorsqu'il est fait avec l'accord du souscripteur.

2. CLAUSES GENERALES

La liste des véhicules fournie par le souscripteur à chaque échéance annuelle sera considérée comme reflétant la réalité de la flotte des véhicules assurés, l'assureur renonçant à se prévaloir de l'oubli d'un véhicule dans cette liste, cet oubli ne pouvant être qu'involontaire de la part du souscripteur.

Les garanties restent accordées dans tous les cas au souscripteur, y compris lorsqu'à son insu, un assuré se serait rendu responsable d'un accident avec un véhicule assuré alors qu'il conduisait en état d'alcoolémie ou pendant une période de retrait ou d'annulation de son permis de conduire.

3. EXTENSIONS DE GARANTIES

Les garanties du contrat sont étendues aux équipements spéciaux montés sur les véhicules, que ces équipements soient des options du constructeur ou non, ainsi qu'aux marquages distinctifs portés sur les véhicules, et ce en tous dommages quelle que soit la formule de garantie applicable au véhicule porteur.

Les garanties sont étendues pour tout véhicule aux frais de dépannage ou de remorquage jusqu'à l'atelier de réparation le plus proche, ou au choix de l'assuré jusqu'au garage de son choix et ce sans franchise kilométrique.

4. GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Garantie complémentaire n°1 : Biens transportés

Les biens transportés dans les véhicules assurés sont automatiquement garantis, à concurrence d'un capital de base de 6 000 € (six mille euros), et ce, sans autre exclusion que celles concernant les risques inassurables (guerre civile ou étrangère, risques « atomiques »).

L'assuré pourra demander l'augmentation du capital « biens transportés » jusqu'à concurrence d'un capital global de 50 000 € (cinquante mille euros).

Liste des véhicules

MARQUE	TYPE	IMMATRICULATION	ANNEE DE MISE EN CIRCULATION
CITROEN	C3	2005 YE 63	06/03/2008
RENAULT	kangoo	8740 YY 63	
RENAULT	Clio HDI	DH - 530 - CF	27/06/2014
RENAULT	Clio HDI	DH - 386 - CF	27/06/2014
PEUGEOT	Partenaire	DL - 033 - TS	17/11/2014
PEUGEOT	308 HDI	DN - 820 - MF	23/01/2015
PEUGEOT	208 HDI	DS - 468 - WD	01/07/2015
PEUGEOT	208 HDI	DT - 031 - LX	01/07/2015
RENAULT	Clio HDI	EV-142-FT	23/02/2018
RENAULT	Clio HDI	EV-836-FT	23/02/2018
RENAULT	ZOE	EV-080-VM	16/03/2018
RENAULT	ZOE	EV-119-VM	16/03/2018
RENAULT	ZOE	EV-508-VM	16/03/2018
PEUGEOT	BOXER	FA-310-RD	27/09/2018
RENAULT	DUSTER	DV-861-JE	31/08/2015
RENAULT	ZOE	FW-249-QV	22/01/2021
RENAULT	ZOE	FW-042-QV	22/01/2021
RENAULT	ZOE	FW-171-QV	22/01/2021
RENAULT	kangoo	FY-055-XP	28/04/2021
LAND ROVER	DEFENDER	FR-742-KT	19/09/2002
LAND ROVER	DEFENDER	FS-640-AA	26/08/2008
LIDER	REMORQUE	DY-075-NT	30/12/2015
LIDER	REMORQUE	GA-681-TJ	16/07/2021
JONH DEER	TRACTEUR	GA-319-TN	16/07/2021

N° de déclaration	Référence sociétaire	N° de contrat	N° de contrat (PMA)	Date du sinistre	Lieu	Marqueur 'Corporel'	Marqueur contentieux / amiable	N° de risque	Immatriculation	Taux de RC	Cas IRSA	Nature détaillée de l'événement	Paiements nets de recours	Provisions restantes	Cout global net	Etat du dossier	Date de clôture
2019124573Y	BRIS DE GLACE DU 05/03/2019	C2019-2841	-	05/03/2019	63880	0	0	5	CF-002-SZ	0	-	Bris de glace/Accidentel	454,32	0,00	454,32	CLOS	19/03/2019
2019125181J	BDG 07/03/2019 - DL-033-TS	C2019-2841	-	07/03/2019	63120	0	0	8	DL-033-TS	0	-	Bris de glace/Accidentel	760,02	0,00	760,02	CLOS	22/03/2019
2019194625R	GRELE DU 18/08/2019	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	3	BG-717-ZV	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	3 513,60	0,00	3 513,60	CLOS	10/09/2020
2019194626S	GRELE DU 18/08/2019	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	4	CC-054-GQ	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	2 125,20	0,00	2 125,20	CLOS	18/10/2019
2019194630X	GRELE DU 18/08/2019	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	6	DH-530-CF	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	4 980,00	0,00	4 980,00	CLOS	02/12/2019
2019194631Y	2019-0661 DV/MC	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	13	EV-836-FT	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	5 395,18	0,00	5 395,18	CLOS	28/01/2020
2019194632Z	GRELE EV-080-VM	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	14	EV-080-VM	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	4 308,86	0,00	4 308,86	CLOS	28/01/2020
2019194633A	GRELE CF-002-SZ	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	5	CF-002-SZ	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	5 256,78	0,00	5 256,78	CLOS	28/01/2020
2019194636D	GRELE DU 18/08/2019	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	2	8740YV63	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	6 707,12	0,00	6 707,12	CLOS	20/12/2019
2019194637E	GRELE DU 18/08/2019	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	1	2005YR63	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	3 427,20	0,00	3 427,20	CLOS	10/09/2020
2019194638F	GRELE DU 18/08/2019	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	7	DH-386-CF	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	5 908,31	0,00	5 908,31	CLOS	24/11/2019
2019194648R	2019-0661 DV/MC	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	16	EV-508-VM	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	5 364,67	10,80	5 375,47	EN_COURS	-
2019194652W	GRELE EV-142-FT	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	12	EV-142-FT	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	5 523,16	0,00	5 523,16	CLOS	16/12/2019
2019194654Y	GRELE DU 18/08/2019	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	15	EV-119-VM	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	5 259,77	0,00	5 259,77	CLOS	23/06/2020
2019194655Z	GRELE DU 18/08/2019	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	10	DS-468-WD	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	6 811,37	0,00	6 811,37	CLOS	25/02/2020
2019194657B	2019-0661 DV/MC	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	9	DN-820-WF	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	7 873,67	0,00	7 873,67	CLOS	04/12/2019
2019194659D	GRELE DT-031-LX	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	-	DT-031-LX	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	6 438,86	0,00	6 438,86	CLOS	28/01/2020
2019194660E	GRELE DU 18/08/2019	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	17	FA-310-RD	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	11 559,35	0,00	11 559,35	CLOS	11/02/2020
2019194662G	GRELE DU 18/08/2019	C2019-2841	-	18/08/2019	63880	0	0	8	DL-033-TS	0	-	Evénement climatique (Tempête, neige, grêle, inondation)	6 779,31	0,00	6 779,31	CLOS	04/09/2020
2019205810Z	BRIS DE GLACE DU 07/09/2019	C2019-2841	-	07/09/2019	63880	0	0	17	FA-310-RD	0	-	Bris de glace/Accidentel	1 108,50	0,00	1 108,50	CLOS	28/01/2020
2019205817E	VEHICULE DL-033-TS	C2019-2841	-	10/09/2019	63500	0	0	8	- PARTNER	0	-	Bris de glace/Accidentel	570,79	0,00	570,79	CLOS	19/12/2019
2019205807W	SINISTRE DU 10/09/2019	C2019-2841	-	10/09/2019	63880	0	0	8	DL-033-TS	0	-	Stationnement/Accident de parking	2 535,88	0,00	2 535,88	CLOS	24/12/2019
2019245478R	-	C2019-2841	-	29/10/2019	63880	-	0	8	DL-033-TS	0	-	Bris de glace/Accidentel	0,00	0,00	0,00	SANS MOUVEMENT	09/12/2019
2021001142X	DH-386-CF 08/07/2021	C2019-2841	-	08/07/2021	63880	0	0	7	DH-386-CF	0	-	Circ. hors st/dommages hors collision veh. en mvt	3 177,82	0,00	3 177,82	CLOS	05/02/2021
2021065218V	BRIS DE GLACE 30/06/2021	C2019-2841	-	30/06/2021	63880	0	0	17	FA-310-RD	0	-	Bris de glace/Accidentel	967,48	0,00	967,48	CLOS	02/08/2021
2021071547Z	BRIS DE GLACE DU 08/07/2021	C2019-2841	-	08/07/2021	63880	0	0	7	DH-386-CF	0	-	Bris de glace/Accidentel	518,70	0,00	518,70	CLOS	20/08/2021
D2206020044	-	C2019-2841	-	24/09/2022	63120	0	0	1	-	-	-	Par gravillons	93,60	0,00	93,60	CLOS	08/06/2022
Totaux													107 419,52	10,80	107 430,32		

27 sinistres déclarés sur 45 motifs.

Nota : Ce contrat n'est pas soumis à la clause type de réduction / majoration dite 'Bonus/Malus'

Les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, le Budget primitif 2022 ainsi que les éléments relatifs à la masse salariale sont joints en annexe.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise